

## 2017\_CT2\_468

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles - Demande de subventions**

---

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

## **RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**  
**Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 12 octobre 2017

**06\_3\_02**

### **■ Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles - Demande de subventions**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

#### ■ Séance du 19 Octobre 2017

4753

#### ■ Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles - Demande de subventions

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses Territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Avec plus de 11.000 tonnes de déchets collectés en 2016, la déchèterie de Venelles est l'un des sites les plus fréquentés du Territoire du Pays d'Aix, et ce malgré une ergonomie mal adaptée à l'accueil du public (plate formes en « cul de sac »...). De plus, les terrains d'assise de l'actuelle déchèterie sont intéressants pour y aménager des infrastructures de transport d'envergure pour le territoire (Métro Express, voie de dérivation du passage à niveau...). C'est pourquoi, il a été étudié la construction d'une nouvelle installation sur des terrains communaux situés à proximité immédiate de la station d'épuration nord de la commune.

Le programme de travaux correspond à la création d'une nouvelle déchèterie sur les parcelles identifiées, contiguës à la station d'épuration, dimensionnée au regard de la fréquentation rencontrée, dans le respect des exigences réglementaires, en intégrant les contraintes des parcelles mises à disposition par la commune (tout ou partie des parcelles BO132, 187, 188 et 66) et notamment le risque inondation.

Les investissements, nécessaires à la création de la déchèterie de Venelles ont été estimés à 1.050.000€HT. Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_468-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

1. Mise en œuvre des travaux de terrassements et de Génie Civil afin de réaliser la plate-forme de réception des déchets ;
2. Création des réseaux secs et humides ;
3. Construction d'une chaussée adaptée à la circulation des Poids Lourds en partie basse et des Véhicules Légers en partie haute ;
4. Mise en place des dispositifs anti-chute réglementaires ;
5. Sécurisation de l'accès ;
6. Édification du local gardien ;
7. Réalisation des aménagements nécessaires à l'insertion du site dans son environnement.

Ces estimations reposent sur l'étude de définition menée en 2017 par les services de la Direction Opérationnelle Traitement du Territoire du Pays d'Aix et confiée au cabinet d'études EODD Ingénieurs Conseils.

En amont des travaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence lancera une consultation afin de choisir un maître d'œuvre dont les missions seront :

- de détailler la conception et le chiffrage du projet ;
- de proposer des aménagements conformes aux spécifications édictées par l'Architecte des Bâtiments de France ;
- de déposer le dossier de permis de construire et les dossiers réglementaires (déclaration ICPE, dossier d'incidence NATURA 2000...) nécessaires à la réalisation du projet ;
- de préparer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux ;
- d'assurer le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

En parallèle à cette mission de maîtrise d'œuvre, et notamment au moment des travaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence devra également s'attacher la compétence d'un Contrôleur Technique et d'un Coordinateur en matière de sécurité et de prévention de la santé (CSPS).

La prestation de maîtrise d'œuvre, complétée de la mission de Contrôle Technique et Mission SPS a été estimée à 100.000€HT.

Par conséquent, les estimations relatives à la réalisation des travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Venelles (missions de Maîtrise d'œuvre et de Contrôle Technique et travaux) sont les suivantes :

- 100.000€HT pour les missions de Maîtrise d'œuvre et de Contrôle Technique ;
- 1.050.000€HT pour les travaux de requalification ;
- soit 1.150.000€HT au total.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre : début 2018
- Début de la Mission de Maîtrise d'œuvre : été 2018 ;
- Dépôt du Dossier de Permis de Construire et du dossier ICPE : automne 2018 ;
- Obtention du permis de construire et de l'autorisation préfectorale d'exploiter au titre des ICPE : début 2019 ;
- Démarrage des travaux : été 2019 ;
- Fin des travaux : fin 2019.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Sur la base du programme de travaux envisagé et du chiffrage associé, il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

**Présentation du plan de financement prévisionnel associé au prévisionnel de dépenses:**

Selon les lois NOTRE et MAPTAM, les opérations liées à l'acquisition d'équipements destinés au traitement des déchets ont été qualifiées en « Compétence Exclusive ». Dans cette configuration, l'autofinancement requis est au minimum de 20 %.

| CONSTRUCTION NOUVELLE DECHETTERIE VENELLES                   |                 |                           |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------|
| ORGANISMES SOLLICITES                                        | TAUX SOLLICITES | MONTANTS SOLLICITES (€HT) |
| Conseil Départemental 13<br>Dispositif « Aide aux communes » | 40%             | 460.000€                  |
| ADEME                                                        | 20%             | 230.000€                  |
| Région                                                       | 20%             | 230.000€                  |
| Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix  | 20%             | 230.000€                  |
| TOTAL                                                        | 100%            | 1.150.000€                |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°2014\_A242 en date du 11 décembre 2014 portant sur la création de l'Autorisation de Programme n°173 relative aux opérations de travaux sur les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles.

**Délibère****Article 1 :**

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'Ademe et du Conseil Régional PACA ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent sur la base du montant du programme d'achat et du plan de financement associé.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement seront inscrits au Budget Annexe du Service Prévention et Élimination des Déchets (SPED) du Territoire du Pays d'Aix. Autorisation de Programme (AP) 110 : Création de nouvelles déchèteries – Fonction 7213 – Nature : imputations multiples.

La recette correspondante sera constatée au Budget Annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix, section d'investissement – Fonction 7213 – Nature 1313 et 1328.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Construction d'une nouvelle déchèterie à Venelles - Demande de subventions**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 91 |
| Votants                      | 73 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 73 |
| Majorité absolue             | 37 |
| Pour                         | 73 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_468-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017